

Dundee
Elgin
Franklin
Godmanchester

Havelock
Hinchinbrooke
Howick
Huntingdon

Ormstown
Saint-Anicet
Saint-Chrysostome
Sainte-Barbe
Très-Saint-Sacrement



**PROGRAMME DE VÉRIFICATION
DES AVERTISSEURS DE FUMÉE ET
DE MONOXYDE DE CARBONE**



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

Adopté le 26 mai 2021

**PROGRAMME DE VÉRIFICATION DES
AVERTISSEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE**

2021

Adopté par le Conseil des maires le 26 mai 2021

Résolution numéro 9323-05-21

Rédigé par Mégane Herbeuval
Préventionniste en sécurité incendie et schéma de risques

TABLE DES MATIÈRES

RÉSOLUTION DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT	1
AVANT-PROPOS	3
MISE EN CONTEXTE.....	5
1 BUT DU PROGRAMME	5
2 PUBLIC CIBLE.....	6
3 FRÉQUENCE ET PÉRIODE.....	6
4 PERSONNE MANDATÉE POUR EFFECTUER LES VISITES RÉSIDEN- TIELLES.....	6
5 CONDITIONS DE SUCCÈS DU PROGRAMME	7
6 PROCÉDURES.....	8
6.1 Formulaires	8
6.2 Identification	8
6.3 Refus de visite.....	8
6.4 Cas particuliers	9
7 PRÉPARATION DES VISITES DE PRÉVENTION	9
8 MÉTHODOLOGIE D'UNE VISITE DE PRÉVENTION.....	9
8.1 Présentation.....	10
8.2 Visite	10
8.3 Conclusion de la visite.....	11
9 COMPILATION ET AVIS À L'INTERNE	11
9.1 Visites	12
9.2 Refus	12
9.3 Absences	12
10 CONCLUSION.....	12

LISTE DES ANNEXES

Annexe A – Formulaire de visite résidentielle	13
Annexe B – Formulaire d'avis de non-conformité	23
Annexe C – Formulaire d'auto-inspection.....	25
Annexe D – Affichette porte	27
Annexe E - Outils disponibles	29
Annexe F – Résolutions des municipalités locales	30
Références	31

RÉSOLUTION DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



Extrait du livre des délibérations du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, session ordinaire tenue le 26 mai 2021 et présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

Sont présents à la Salle du Conseil, MRC :

M. Douglas Brooks, maire de la municipalité de Franklin
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet
Mme Linda Gagnon, mairesse du canton de Dundee
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Pierre Caza, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont présents par visioconférence ZOOM :

M. Richard Rathby, maire de la municipalité de Howick
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
M. Gilles Dagenais, préfet suppléant et maire de la municipalité de Saint-Chrysostome

Absence motivée :

M. Jacques Lapiere, maire de la municipalité d'Ormstown

Invités :

Mme Chantal Isabelle, directrice générale adjointe et greffière
M. Laurent Lampron, à titre de conseiller spécial

PROGRAMME DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté son *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* en 2012, ainsi que son plan de mise en œuvre (résolution n° 6298-01-12) ;

ATTENDU QUE la MRC s'est engagée, à l'objectif 10 du plan de mise en œuvre, à produire et à transmettre aux municipalités locales un programme sur la vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone à l'an 1 du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* afin d'encadrer les visites des bâtiments constituant des risques faibles sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU QUE les municipalités faisant partie du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* se sont engagées, à l'objectif 13, à maintenir et à appliquer le *Programme de vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone* ;

ATTENDU QUE, conformément aux *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*, article 2.3.3., découlant de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4), chacune des municipalités du Québec devrait se prévaloir d'un

programme d'inspection pour chacune des catégories de risques présentes sur son territoire ;

9323-05-21 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Pierre Poirier,
Appuyé par monsieur Giovanni Moretti, et résolu unanimement,

D'adopter le *Programme de vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone* proposé par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Que suite à la réception des résolutions de chacune des onze municipalités locales participantes à l'effet qu'elles adoptent le *Programme de vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone*, de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-Laurent de transmettre une copie officielle aux personnes suivantes:

- Maires et maires des municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- Directrices générales et directeurs généraux des municipalités locales de la MRC;
- Chefs des services de sécurité incendie des municipalités locales de la MRC.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉ À HUNTINGDON, ce 6 juin 2021.



Pierre Caza
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVANT-PROPOS

Les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone sont des appareils de détection pouvant avertir localement les occupants d'un bâtiment, afin de les inviter à évacuer les lieux. À ce titre, ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement en tout temps. Les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone deviennent généralement non fonctionnels quand leur source de courant (piles ou alimentation en courant électrique) est interrompue.

Ces dispositifs ont fait leurs preuves depuis plusieurs années et ont sauvé bon nombre de vies humaines, en plus de réduire les conséquences des incendies. Depuis la commercialisation de ce dispositif en 1980, le nombre de décès liés aux incendies a chuté de plus de 60 % au Québec. C'est pourquoi toutes les municipalités locales du Québec ont grand intérêt à s'assurer que chaque résidence présente sur leur territoire possède un avertisseur de fumée fonctionnel et un avertisseur de monoxyde de carbone au besoin.

MISE EN CONTEXTE

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4) en 2001, le milieu de la sécurité incendie reconnaît l'importance des dispositifs de détection locale. Un volet consacré à ces éléments de prévention a été intégré à même les *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*.

L'inspection périodique des risques constitue la base des actions à prendre en prévention incendie et l'inspection des établissements à faibles risques en fait partie, d'où l'importance d'avoir un programme de vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone maintenu à jour et efficient.

Pour ces raisons et dans l'optique de l'atteinte des objectifs à même le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie, la MRC du Haut-Saint-Laurent propose le présent programme, en concordance avec les lois et les règlements en lien avec la sécurité incendie.

1 BUT DU PROGRAMME

Le programme a été rédigé afin d'offrir une méthode d'inspection uniformisée des établissements à faibles risques sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, par le biais de visites de prévention effectuées par les services de sécurité incendie.

Les objectifs du programme se déclinent comme suit :

1. vérifier l'installation et le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone;
2. démontrer à la population que leur service de sécurité incendie est présent et proactif;
3. sensibiliser les citoyens sur l'importance d'avoir des dispositifs de détection fonctionnels;
4. mieux faire connaître la réglementation municipale en matière d'incendie;
5. promouvoir, auprès de la population, des gestes préventifs pour réduire les risques d'incendie (conseils pour les fumeurs, appareils de chauffage, installations électriques, etc.);
6. vérifier l'installation et le bon fonctionnement des extincteurs portatifs;
7. promouvoir, auprès de la population, l'implantation d'un plan d'évacuation d'urgence;
8. brosser un portrait des risques présents sur les lieux pour le service incendie, afin d'être mieux informés sur les enjeux que les services de sécurité incendie pourraient rencontrer lors d'une intervention (gaz propane, gaz naturel, etc.).

La MRC conçoit ce programme afin de répondre à l'objectif 10 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel qu'elle s'y est engagée.

Objectif 10

La MRC du Haut-Saint-Laurent élaborera, produira et transmettra aux municipalités de la MRC un programme d'installation et de vérification des avertisseurs de fumée dans les immeubles d'habitation, selon les dispositions au chapitre 6 du présent schéma.

Les municipalités locales, quant à elles, devront maintenir et appliquer le programme tel que convenu à l'objectif 13 du plan de mise en œuvre.

Objectif 13

Maintenir et appliquer le programme d'installation et de vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée, en impliquant les pompiers de la municipalité et en diffusant la formation pertinente aux anciens et aux nouveaux pompiers.

Selon le plan de mise en œuvre, des visites de prévention seront réalisées selon les modalités prévues, soit $\pm 20\%$ des bâtiments d'habitation de la municipalité locale chaque année.

2 PUBLIC CIBLE

Au fil des ans, on constate que l'imprudence demeure toujours la principale cause d'incendie au Québec. En effet, plus de 2 incendies sur 3 surviennent à la maison. C'est pourquoi ce programme s'adresse à toute la population de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

3 FRÉQUENCE ET PÉRIODE

Les services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent doivent procéder aux visites de prévention dans les résidences annuellement, en conformité avec leurs plans de mise en œuvre municipaux et sur une période de 5 ans. La période de visite suggérée est de mai à septembre, les fins de semaine, soit les vendredi, samedi et dimanche entre 8 h et 21 h.

À NOTER : La période suggérée est de mai à septembre, les fins de semaine, mais qu'il est possible aussi de faire des visites résidentielles en semaine et sur une plus longue période. Cela est à la discrétion de la municipalité locale et en fonction des ressources disponibles.

4 PERSONNE MANDATÉE POUR EFFECTUER LES VISITES RÉSIDENIELLES

Toute personne ayant une formation jugée suffisante et mandatée par la municipalité locale peut effectuer les visites résidentielles dans le cadre du programme sur la vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, soit :

- des retraités du domaine de l'incendie;
- les inspecteurs municipaux;
- des étudiants;
- des pompiers;
- des techniciens en prévention des incendies (TPI);
- etc.

À NOTER : Il est préférable de constituer des équipes de 2 personnes afin de prévenir et d'assurer de la sécurité des personnes mandatées.

5 LES CONDITIONS DE SUCCÈS DU PROGRAMME

Le succès du programme de vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone dépend de l'importance accordée à la prévention des incendies au sein du service incendie, mais aussi au sein de l'administration municipale.

D'autres aspects importants doivent être considérés afin d'atteindre les objectifs fixés pour effectuer le nombre de visites de prévention dans les établissements à risques faibles, soit :

1. favoriser l'engagement des membres des brigades incendie, par exemple :
 - a. en nommant un responsable de la prévention résidentielle au sein des brigades incendie;
 - b. en fixant des objectifs à court terme et réalisables;
 - c. en organisant des journées prévention à la caserne;
 - d. en organisant une compétition amicale à l'interne;
2. prévoir un budget, par exemple :
 - a. en rémunérant le temps / personne pour préparer et planifier les visites;
 - b. en rémunérant le temps / personne pour effectuer les visites, ou offrir un montant fixe par inspection complétée;
 - c. en remboursant les frais de déplacement et les repas;
 - d. en fournissant les feuillets d'information, les affichette de portes, les dépliants et autre matériel de prévention;
 - e. en imprimant le matériel requis, liste d'adresses, formulaires;
 - f. en fournissant un document d'identification aux pompiers afin qu'ils puissent s'identifier rapidement à la demande d'un citoyen;
 - g. en fournissant le matériel (crayons, carnets rigides, rubans à mesurer, avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, etc.);
3. bien informer la population à l'aide d'infolettres, des médias sociaux ou du site internet de la municipalité locale.

6 PROCÉDURES

Les visites résidentielles consistent à visiter une résidence, un logement ou une chambre, en compagnie du propriétaire, locataire ou représentant, tout en complétant un formulaire de visites de prévention dans les résidences.

La personne qui effectue les visites n'accède pas à la résidence si :

- la personne qui répond ne lui en donne pas l'accès;
- la personne est mineure;
- la personne est en état d'ébriété ou de consommation de drogues;
- la personne est légèrement vêtue;
- la situation ne semble pas sécuritaire.

Afin d'éviter d'être agressé par un chien, ce dernier doit être mis à l'écart ou attaché, sans quoi il n'est pas recommandé d'accéder au bâtiment.

Dans tous ces cas, la personne responsable d'effectuer la visite doit inscrire sur le rapport de visite la raison pour laquelle cette dernière n'a pu être effectuée.

De plus, la personne qui effectue les visites résidentielles doit posséder un moyen de communication, en cas d'urgence.

6.1 FORMULAIRES

Dans le but de faciliter les inspections et de les uniformiser dans les différentes municipalités locales, des formulaires d'inspection (papier ou électronique) seront créés et/ou bonifiés par les services de sécurité incendie, en tenant compte des éléments mentionnés dans ce programme. De plus, à l'annexe A du présent programme, des modèles de formulaires sont fournis.

6.2 IDENTIFICATION

Il est obligatoire pour la personne mandatée qui effectue les visites de porter l'uniforme et d'être muni d'une pièce d'identification qui le rattache à la municipalité locale ou à son service de sécurité incendie. Selon les lois et règlements en vigueur, il doit s'identifier à la demande du citoyen.

6.3 REFUS DE VISITE

Il peut arriver que l'occupant refuse l'accès au bâtiment. Si tel est le cas, une case est prévue au haut du formulaire pour indiquer « Refus de visite ».

Pour donner suite à un refus de visite, un avis ou une lettre devra être transmis au propriétaire afin de l'aviser qu'une visite de prévention est obligatoire et qu'un rendez-vous devra être planifié pour cette visite de prévention. Si l'occupant persiste à refuser la visite de prévention, une contravention pourrait être transmise au propriétaire si la réglementation municipale l'encadre, sinon une lettre de désistement des obligations municipales sur les visites de prévention pourrait être demandée au propriétaire.

6.4 CAS PARTICULIERS

Lors des visites de prévention, il peut arriver que la personne responsable de la visite soit témoin de situations qui semblent non sécuritaires, pour quelques raisons que ce soit. Dans ces cas, il est important de bien documenter la situation sur le formulaire d'inspection et d'aviser le directeur du service de sécurité incendie.

Par la suite, le directeur du service de sécurité incendie jugera si la situation nécessite les services d'un préventionniste en sécurité incendie ou d'un inspecteur en urbanisme.

7 PRÉPARATION DES VISITES DE PRÉVENTION

Étape 1 : Planifier le calendrier des visites en tenant compte de la disponibilité des effectifs.

Étape 2 : Faire une mise à jour des connaissances concernant l'avertisseur de fumée et de monoxyde de carbone, ainsi que de la réglementation applicable en lien avec la sécurité incendie sur le territoire de la municipalité local, afin de faire une meilleure sensibilisation du public.

Étape 3 : Distribuer tout le matériel nécessaire aux ressources qui effectueront les visites afin qu'elles soient le mieux outillées possible pour effectuer la tâche.

Étape 4 : Effectuer des visites de suivi avec le personnel mandaté à cette tâche, afin de lui offrir le meilleur accompagnement possible.

Étape 5 : Faire un bilan lorsque l'objectif est atteint en impliquant tous les acteurs et s'assurer que les suivis des anomalies constatées sur le terrain soient effectués.

8 MÉTHODOLOGIE D'UNE VISITE DE PRÉVENTION

Lors de l'arrivée sur le lieu de la visite résidentielle, observer les alentours et noter les éléments qui semblent être importants dans le cas d'une éventuelle intervention par le service de sécurité incendie :

- les bâtiments attenants (usage et condition extérieure);

- les voies d'accès au bâtiment (largeur, ponceau, cul-de-sac, distance de la voie publique);
- l'emplacement des points d'eau.

8.1 PRÉSENTATION

Les visites de prévention doivent être effectuées dans le respect des citoyens afin de créer un contact positif avec le service de sécurité incendie. De plus, il faut s'assurer d'avoir obtenu le consentement du propriétaire ou de l'occupant et d'être en sa présence lors de la visite pour ne pas contrevenir à la *Charte canadienne des droits et libertés* qui protège les personnes, notamment contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives, ainsi que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*, (RLRQ, chapitre C-12), qui établit en plus l'inviolabilité et le droit au respect de la propriété privée.

1. La personne qui se présente pour la visite doit pouvoir être identifiable rapidement par le citoyen afin de ne pas causer de crainte ou de confusion (le port de l'uniforme, d'un insigne ou d'une carte d'identité est indiqué);
2. Il faut expliquer le but de la visite et remettre de la documentation si nécessaire.

IMPORTANT : Si le citoyen refuse la visite, il faut éviter de le contredire et cocher la case « refus de visite » sur le formulaire. Par la suite, le service de sécurité incendie avisera la municipalité locale qui prendra les mesures jugées nécessaires afin de faire le suivi de ce refus.

8.2 VISITE

La visite débute en compagnie de l'occupant ou du propriétaire, en s'attardant sur les points à vérifier sur le formulaire d'inspection.

Municipalité locale AVEC réglementation en lien avec la sécurité incendie

Si une anomalie est constatée, un formulaire d'avis doit être complété et une copie doit être remise au propriétaire ou à l'occupant. Une copie est conservée afin de s'assurer de faire un suivi dans les délais prescrits par le service incendie, ou si c'est le cas, par la réglementation. Normalement, un délai de deux semaines est raisonnable, car le citoyen dispose du temps nécessaire pour remplacer ou modifier son dispositif d'endroit ou pour s'en procurer un nouveau.

À NOTER : Certaines municipalités locales peuvent fournir des avertisseurs de fumée ou de monoxyde de carbone au moment même de l'inspection et ajouter le coût du dispositif au compte de taxe municipale. Pour ce faire, la réglementation doit obliger le citoyen à posséder ces dispositifs de détection incendie.

Municipalité locale SANS réglementation en lien avec la sécurité incendie

S'il est constaté qu'il manque un dispositif de détection incendie (fumée ou monoxyde), ce constat doit être inscrit au formulaire d'inspection et une recommandation doit être faite au propriétaire ou à l'occupant. Par la suite, un formulaire d'auto-inspection qui doit être signé et retourné à la municipalité locale, doit être laissé sur place. Lorsque la municipalité locale reçoit le formulaire d'auto-inspection de l'occupant ou du propriétaire, elle doit le transmettre au service de sécurité incendie afin que celui-ci en conserve une copie. Dans le cas où la personne responsable du bâtiment ou de l'appartement ne remet pas le formulaire d'auto-inspection, une autre visite de prévention doit être effectuée l'année suivante afin de faire les suivis prescrits au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

8.3 CONCLUSION DE LA VISITE

En quittant, l'occupant ou le propriétaire doit être remercié pour sa collaboration. Des félicitations sont de mise si tout est jugé conforme.

La visite est considérée comme terminée lorsque :

1. l'occupant ou le propriétaire était présent lors de la première visite et que l'inspection a été effectuée;
2. une première affichette de porte a été laissée une première fois et deux semaines plus tard, une deuxième affichette de portes a été laissée;
3. lors de la première visite, une anomalie a été constatée et le suivi a été effectué tel que prescrit;
4. le propriétaire ou l'occupant a retourné le formulaire d'auto-inspection dûment signé à la municipalité locale.

9 COMPILATION ET AVIS À L'INTERNE

Il faut s'assurer de faire un bilan des visites de prévention, qui pourra être conservé à l'interne dans les registres et en fournir une copie à la MRC du Haut-Saint-Laurent, afin que la personne responsable du schéma de couverture de risques en sécurité incendie puisse créer des statistiques et un portrait régional.

Lorsqu'une personne présente une condition particulière qui pourrait lui causer des difficultés à évacuer seul, une note doit être rédigée afin que le service de sécurité incendie puisse prendre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité de la personne en cas d'urgence.

9.1 VISITES

- nombre total d'unités d'habitation visitées;
- nombre total d'unités d'habitation ayant un avertisseur de fumée fonctionnel;
- nombre total d'unités d'habitation visitées sans avertisseurs de fumée;
- nombre total d'unités d'habitation où un suivi a été effectué.

9.2 REFUS

- nombre total de refus;
- nombre total de suivis effectués suite à un refus;
- nombre total de cas particuliers.

9.3 ABSENCES

- nombre total d'affichettes de portes remis;
- nombre total de formulaires d'auto-inspection complétés;
- nombre total de visites d'absence.

10 CONCLUSION

Suite au dépôt des rapports régionaux annuels en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie et le verdict de l'analyse de ceux-ci par le ministère de la Sécurité publique, la prévention des incendies doit être mise de l'avant sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

De plus, il ne faut pas perdre de vue que les visites de prévention dans les établissements à faibles risques ne doivent pas être faites seulement dans l'optique d'atteindre les objectifs au plan de mise en œuvre du schéma, mais dans une optique de respect des *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie* qui a force de loi et qui doivent être respectées par toutes les municipalités locales et régionales du Québec.

En espérant que l'adoption de ce programme soit un nouveau départ en prévention des incendies et la preuve que les municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont à cœur de respecter les lois, les règlements et les normes en sécurité incendie et du fait même, de se soucier de la sécurité de leurs citoyens.

EXEMPLE 2

Information du SSI et logo ICI

Informations générales

Adresse : _____

Nom Propriétaire : _____ Téléphone : _____

Propriétaire Locataire Autre

Nom du locataire : _____ Date _____

Téléphone: _____ Année Mois Jour

Type de bâtiment

Unifamilial <input type="checkbox"/>	Semi-détaché <input type="checkbox"/>	Multilogement <input type="checkbox"/>
Duplex <input type="checkbox"/>	Triplex <input type="checkbox"/>	Condo <input type="checkbox"/>
Maison mobile <input type="checkbox"/>	Chalet <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>

La numérotation civique du bâtiment est visible de la voie publique Oui Non

Panneau alarme relié à une centrale Oui Non

Correctifs

Remplacer la pile de l'avertisseur de fumée :	logement <input type="checkbox"/>	sous-sol <input type="checkbox"/>	rez-de-chaussée <input type="checkbox"/>	2e <input type="checkbox"/>	3e <input type="checkbox"/>
Remplacer l'avertisseur de fumée :	logement <input type="checkbox"/>	sous-sol <input type="checkbox"/>	rez-de-chaussée <input type="checkbox"/>	2e <input type="checkbox"/>	3e <input type="checkbox"/>
Installer un avertisseur de fumée :	logement <input type="checkbox"/>	sous-sol <input type="checkbox"/>	rez-de-chaussée <input type="checkbox"/>	2e <input type="checkbox"/>	3e <input type="checkbox"/>
Repositionner l'avertisseur de fumée :	logement <input type="checkbox"/>	sous-sol <input type="checkbox"/>	rez-de-chaussée <input type="checkbox"/>	2e <input type="checkbox"/>	3e <input type="checkbox"/>
Installer un avertisseur de fumée électrique :	logement <input type="checkbox"/>	sous-sol <input type="checkbox"/>	rez-de-chaussée <input type="checkbox"/>	2e <input type="checkbox"/>	3e <input type="checkbox"/>

Relier entre eux les avertisseurs de fumée électriques : type de chauffage: électrique

Installer un avertisseur de monoxyde de carbone : poêle ou foyer au bois, granit

Installer un avertisseur de propane dans le bâtiment : poêle ou foyer au gaz

Installer un avertisseur de gaz naturel : poêle ou fournaise à l'huile

Une pile a été remise à l'occupant du bâtiment :

COMMENTAIRES :

Je, _____, m'engage à corriger le ou les anomalies qui ont été décelées à l'adresse mentionnée ci-dessus et ce dans les 72 heures suivant la date d'inspection.

Signature _____

Questions

Utilisez-vous une friteuse électrique thermostatique ? Oui Non

Avez-vous un plan d'évacuation ? Oui Non

Y a-t-il des occupants ayant un handicap pouvant nuire à l'évacuation seul? Oui Non

Service de sécurité incendie

1er pompier 2e pompier

Signature _____ Signature _____

Titre : Pompier préventionniste Pompier

1re visite effectuée le _____ à _____ h Matricule _____ et _____

2e visite effectuée le _____ à _____ h Matricule _____ et _____

3e visite effectuée le _____ à _____ h Matricule _____ et _____

Affichette de porte

Pour tout renseignement, vous pouvez rejoindre le service de sécurité incendie
lundi mercredi jeudi de 8 h à 17 h, mardi de 8 h à 20 h, au 450-785-2755

EXEMPLE 3

Information du SSI et logo ICI

<i>Renseignements généraux</i>															
Propriétaire <input type="checkbox"/>			Locataire <input type="checkbox"/>		Représentant <input type="checkbox"/>		Coordonnées du propriétaire								
Prénom / Nom :					Prénom / Nom :										
Rue :			# app :		Rue :			# app :							
Ville :			Code postal :		Ville :			Code postal :							
Téléphone :					Téléphone :										
<i>A Informations sur le bâtiment</i>															
Type d'habitation: Résidence <input type="checkbox"/> Immeuble à logements <input type="checkbox"/> Nbre de logements: _____ Chalet <input type="checkbox"/> Camp <input type="checkbox"/>															
Année de construction _____			Nombre d'étages : _____		Garage attaché au bâtiment <input type="checkbox"/> **										
					O		N								
Numéro civique visible de la rue					<input type="checkbox"/>		Difficulté d'accès avec camions incendie			<input type="checkbox"/>					
Point d'eau à proximité					<input type="checkbox"/>		Bâtiment accessible en hiver			<input type="checkbox"/>					
Desservi par réseau bornes fontaines					<input type="checkbox"/>		Proximité bâtiment agricole			<input type="checkbox"/>					
Réservoir de propane : Qté _____ Secteur _____					<input type="checkbox"/>		Réservoir d'huile : Qté _____ Secteur _____			<input type="checkbox"/>					
Autre matière dangereuse : Nom _____					Quantité : _____		Secteur: _____								
<i>B Occupants</i>															
Nombre d'occupant(s) : _____					Nombre d'enfant(s) : _____										
Nombre de personne(s) avec difficulté : _____					Description : _____										
<i>C Electricité</i>															
Disjoncteurs <input type="checkbox"/> Fusibles <input type="checkbox"/>					Dégagements respectés (1 mètre)					O		N			
Ampérage 60 <input type="checkbox"/> 100 <input type="checkbox"/> 150 <input type="checkbox"/> 200 <input type="checkbox"/> 400 <input type="checkbox"/>					Dégagement de chaleur					<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			
<i>D Système de chauffage</i>															
Chauffage principal : Électrique <input type="checkbox"/> Bois** <input type="checkbox"/> Gaz** <input type="checkbox"/> A l'huile** <input type="checkbox"/> Bi énergie ** <input type="checkbox"/> Granule ** <input type="checkbox"/> Autre _____															
Chauffage sec. : Électrique <input type="checkbox"/> Bois** <input type="checkbox"/> Gaz** <input type="checkbox"/> A l'huile** <input type="checkbox"/> Bi énergie ** <input type="checkbox"/> Granule ** <input type="checkbox"/> Autre _____															
					O		N			O		N			
Appareil de chauffage homologué					<input type="checkbox"/>		Dégagement des matières combustibles			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			
<i>E Protection</i>															
<i>Avertisseurs de fumée</i>		<i>Sous-sol</i>		<i>1ere Étage</i>		<i>2e Étage</i>		<i>** Avertisseur de monoxyde de carbone</i>							
		Oui Non		Oui Non		Oui Non		Oui Non							
Présent		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		Présent			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Requis		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		Requis**			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Fonctionnel		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		Fonctionnel			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Emplacement approprié		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		Emplacement approprié			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Relié centrale		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
<i>Extincteur portatif</i>					<i>Accès à l'issue</i>					O		N			
Nombre : _____					Fonctionnels <input type="checkbox"/> Emplacement adéquat <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			
Moyens d'évacuations dégagés					O		N			O		N			
<i>F Divers</i>															
Présence de fumeur(s)					<input type="checkbox"/>		Plan d'évacuation			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			
Propane à l'intérieur : Qté _____ Secteur _____					<input type="checkbox"/>		Accumulation anormale			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			
<i>G Observations/Anomalies</i>															
Refus <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Visité <input type="checkbox"/> Vérifié par :					Matricule :		Date :								
Transféré prévention <input type="checkbox"/> Date					Signature de l'occupant :										

EXEMPLE 4

Quantité Contenant propane

Information SSI et logo ICI

Faible
Moyen
Élevé
Très élevé

Renseignements généraux										
Propriétaire <input type="checkbox"/>	Locataire <input type="checkbox"/>	Représentant <input type="checkbox"/>	Coordonnée du propriétaire							
Prénom / Nom :			Prénom / Nom :							
Rue :		# app :		Rue :		# app :				
Ville :				Ville :						
Code postal :				Code postal :						
Téléphone :				Téléphone :						
A Information sur le bâtiment										
Type d'habitation : Maison unifamiliale <input type="checkbox"/> Immeuble à logements <input type="checkbox"/> Duplex, Triplex <input type="checkbox"/> Chalet / Villégiature <input type="checkbox"/>										
Type de construction : Ossature de bois <input type="checkbox"/> Gros bois d'œuvre <input type="checkbox"/> Acier protégé <input type="checkbox"/> Autre _____										
Revêtement extérieure : Brique <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Déclin de vinyle <input type="checkbox"/> Déclin d'aluminium <input type="checkbox"/> Autre _____										
Type de toit : 2 Versants <input type="checkbox"/> 4 versants <input type="checkbox"/> Plat <input type="checkbox"/> Revêtement : Bardeau d'asphalte <input type="checkbox"/> Aluminium <input type="checkbox"/> Autre _____										
Finition intérieure : Gypse <input type="checkbox"/> Planche de bois <input type="checkbox"/> Isolation : Uréthane non recouverte <input type="checkbox"/> Particule de bois <input type="checkbox"/> Laine <input type="checkbox"/>										
Année de construction _____ Dernière rénovation _____ Garage attaché au bâtiment Oui <input type="checkbox"/> ** Non <input type="checkbox"/>										
Nombre d'étages : _____ Nombre de logements ou chambres : _____ Proximité de bâtiment Agricole <input type="checkbox"/>										
B Champs personnalisés										
Particularité des résidents :		Oui	Nombre					Oui	Non	
Personne(s) à mobilité réduite		<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Personne(s) en perte d'autonomie		<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Enfant(s)		<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Personne(s) avec autres difficultés ¹		<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
C Electricité										
		Oui	Non					Oui	Non	
Disjoncteurs		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fusibles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ampérage 60 <input type="checkbox"/> 100 <input type="checkbox"/> 150 <input type="checkbox"/> 200 <input type="checkbox"/> 400 <input type="checkbox"/> 600 <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Modèle de panneaux _____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Secteur : _____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D Chauffage										
Réservoir d'huile <input type="checkbox"/> Propane <input type="checkbox"/> Entré de gaz naturel <input type="checkbox"/>		Quantité _____		Secteur _____						
Chauffage principal : Electrique <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Gaz** <input type="checkbox"/> A l'huile** <input type="checkbox"/> Bi-énergie ** <input type="checkbox"/> Granule ** <input type="checkbox"/> Autre _____										
Chauffage secondaire : Bois** <input type="checkbox"/> Gaz** <input type="checkbox"/> A l'huile** <input type="checkbox"/> Bi-énergie ** <input type="checkbox"/> Granule ** <input type="checkbox"/> Autres _____										
		Oui	Non					Oui	Non	
Foyer intérieur**		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Appareil de chauffage homologué		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
État général du système		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dégagement des matières combustibles respecté		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
E Protection										
Avertisseurs de fumée		Sous-sol		1ere Étage		2e Étage		** avertisseur de monoxyde de carbone		
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Présent		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fonctionnel		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emplacement approprié		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A pile		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur circuit électrique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Relié centrale		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Extincteur portatif		Accès à l'issue								
Nombre : _____		ABC	<input type="checkbox"/>	Eaux	<input type="checkbox"/>	Halons	<input type="checkbox"/>	Issue dégagée	<input type="checkbox"/>	
Fonctionnels		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Escalier dégagée	<input type="checkbox"/>	
Emplacement adéquat		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Corridor dégagé	<input type="checkbox"/>	
Accumulation et/ou entreposages irrégulier : Intérieure <input type="checkbox"/> extérieure <input type="checkbox"/>		Matières dangereuses <input type="checkbox"/>								
Produits combustibles <input type="checkbox"/>		Nom : _____		Quantité : _____						

F							
<i>Divers</i>							
		Oui	Non			Oui	Non
Friteuse homologuée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'évacuation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présence de fumeur		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Point de rassemblement connu		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Propane / BBQ à l'intérieure		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<i>Notes / Correctif</i>							
Section	Observations						
Vérifier par :				Matricule :		Date :	
Transféré prévention <input type="checkbox"/> Date				Réinspection prévue le :			
Refus <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Visité <input type="checkbox"/>				Signature de l'occupant :			

EXEMPLE 5

Information SSI et logo ICI

Renseignements généraux									
Propriétaire <input type="checkbox"/>		Locataire <input type="checkbox"/>		Représentant <input type="checkbox"/>		Contact d'urgence			
Prénom / Nom :					Prénom / Nom :				
Rue :			# app :		Rue :			# app :	
Ville :			Code postal :		Ville :			Code postal :	
Téléphone :					Téléphone :				
A Information sur le bâtiment									
Type d'habitation: Résidence <input type="checkbox"/> Immeuble à logements <input type="checkbox"/> Nbre de logements: _____ Chalet <input type="checkbox"/> Camp <input type="checkbox"/>									
Année de construction : _____ Nombre d'étages : _____ Sous-Sol : _____ Garage attaché au bâtiment <input type="checkbox"/> **									
B Champs personnalisé									
Particularité des résidents :		Nombre		Numéro civique visible de la rue				<input type="checkbox"/>	
Adulte(s)				Difficultés d'accès au bâtiment avec des camions incendie				<input type="checkbox"/>	
Enfant(s)				Présence de fumeur(s)				<input type="checkbox"/>	
Animaux				Présence de plan d'évacuation				<input type="checkbox"/>	
Propane à l'intérieur					Mobilité réduite (PNAP) <input type="checkbox"/> Type de PNAP :				
Matière(s) dangereuse(s) : Nom _____					Quantité : _____		Secteur: _____		
C Electricité									
Disjoncteurs <input type="checkbox"/>		Fusibles <input type="checkbox"/>		Dégagements respectés (1 mètre)				<input type="checkbox"/>	
Ampérage 60 <input type="checkbox"/>		100 <input type="checkbox"/>		150 <input type="checkbox"/>		200 <input type="checkbox"/>		400 <input type="checkbox"/>	
Emplacement du panneau électrique					Numéro de poteau HQ				
D Chauffage									
Chauffage principal : Électrique <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Gaz propane** <input type="checkbox"/> Mazout** <input type="checkbox"/> Bi-énergie ** <input type="checkbox"/> Granule ** <input type="checkbox"/> Autre _____									
Chauffage secondaire : Bois** <input type="checkbox"/> Gaz propane** <input type="checkbox"/> Mazout** <input type="checkbox"/> Bi-énergie ** <input type="checkbox"/> Granule ** <input type="checkbox"/> Autres _____									
Appareil de chauffage homologué <input type="checkbox"/>					Dégagement des matières combustibles <input type="checkbox"/>				
E Protection									
Avertisseurs de fumée		Sous-sol		1er Étage		2 ^e Étage		** Avertisseur de monoxyde de carbone	
		Oui Non		Oui Non		Oui Non		Oui Non	
Présent		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		Présent <input type="checkbox"/>	
Fonctionnel		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		Requis** <input type="checkbox"/>	
Emplacement approprié		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		Fonctionnel <input type="checkbox"/>	
Relié centrale		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		Emplacement approprié <input type="checkbox"/>	
Quelle centrale :									
Extincteur portatif					Accès à l'issue				
Nombre : _____ Fonctionnels <input type="checkbox"/> Emplacement adéquat <input type="checkbox"/>					Moyens d'évacuations dégagés <input type="checkbox"/>				
					Accumulation anormale <input type="checkbox"/>				
Notes / Correctif									
Section	Observations								
*Description :									
Refus <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Visité <input type="checkbox"/>									
Transféré prévention <input type="checkbox"/> Date _____					Nom :				
Matricule :			Date :		Signature :				

EXEMPLE 6

LOGO SSI	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE		
INFORMATION SUR LE BÂTIMENT			
No civ.	Rue	App.	Ville
INFORMATION SUR LA VISITE			
Indiquez la période de la visite : <input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir <input type="checkbox"/> Fin de semaine			
Date de la visite :	aaaa-mm-jj	Présent : <input checked="" type="checkbox"/>	Absent : <input type="checkbox"/> Refus : <input type="checkbox"/>
PROPRIÉTAIRE ET LOCATAIRE			
Personne rencontrée lors de la visite : Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/>			
AVERTISSEURS DE FUMÉE <i>Cochez les anomalies seulement pour les étages des chambres</i>			
Conforme	Sous-sol	R/C	Étage
<u>Avertisseur conforme</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Anomalies	Sous-sol	R/C	Étage
Avertisseur manquant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avertisseur défectueux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pile remise par le SSI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mal positionné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FOYER EXTÉRIEUR			
<u>Présence d'un foyer extérieur</u>		Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<u>Installation conforme au règlement</u>		Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Numéro de l'avis d'infraction <input style="width: 100px;" type="text"/>			
Matricule pompier ayant complété le formulaire: _____ # Équipe ____ # Caserne ____			

EXEMPLE 7

Date : _____

Information SSI et logo ICI

Matricule : _____

Rue : _____

Matricule : _____

No. civique	Adresse affichée		Visite	Absent	Refus	Avertisseur de fumée fonctionnel (- 10 ans) à chaque étage				Anomalie P = pile manquante M = avertisseur manquant + 10 = plus de 10 ans			Étage anomalie AVF RDC 2 ^e étage SS			Avertisseur de monoxyde R = requis O = oui N = non			Entrée de gaz naturel secteur	Gaz propane 100 b et + secteur	Inscription Secours adaptés		Accumulation matières combustibles		Nom	Propriétaire	Locataire	Représentant	Tél.
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N	O	N			O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N				O	N	P	M	D + 10	SS	RDC	2	R	O	N			O	N	O	N							
	O	N			</																								

EXEMPLE 8

Information SSI logo ICI

- Absent/accroche porte
- Refus
- Vacant
- Renovation
- Desaffecte

Formulaire de visite de prévention résidentielle

Date de la visite : / /

1. GÉNÉRALITÉ

Propriétaire Locataire
 Unifamiliale Logement Condo Maison de chambre Nb étage(s) :

Nom : Prénom : Tél. :

Adresse : Saint-Alexandre, QC, J0J 1S0 Adresse visible OUI NON

Nb adulte(s) : Nb enfant(s) : Handicap(s) :

2. CHAUFFAGE

Principal : Électrique Mazout Poêle à bois Propène Gaz naturel Autre

Secteur : 2 3 4 5 20lbs 100lbs 420lbs

Secondaire : Électrique Mazout Poêle à bois Propène Gaz naturel Autre

Secteur : 2 3 4 5 20lbs 100lbs 420lbs

Denier ramonage cheminée : / (MM/AA)

Dégagement des installations (foyer bois, granule, propane, gaz) de tout matériau combustible : OUI NON

3. AVERTISSEUR DE FUMÉE (cochez les cases appropriées si applicable)

Étage	Présent	Fonctionnel	Conforme	Pile	Électrique	Relié
Sous-sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RDC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Étage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'installation des avertisseurs de fumée est conforme dans la totalité du bâtiment : OUI NON

4. AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE (cochez les cases appropriées si applicable)

Requis si	Présent	Fonctionnel	Conforme	Pile	Électrique	Relié
Chauf. combustible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garage annexé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atelier mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Au choix du citoyen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'installation des avertisseurs de monoxyde de carbone est conforme : OUI NON NON REQUIS

5. EXTINCTEUR PORTATIF

Requis (combustible solide) : OUI NON Bon état général : OUI NON

Présent : OUI NON Vérification annuelle : OUI NON

Mode d'utilisation connu : OUI NON Type Cote

6. DIVERS

Présence de fumeur(s) OUI NON

Portes d'issues dégagées et fonctionelles OUI NON

Entreposage adéquat des produits inflammables OUI NON

Installations électriques conformes et sécuritaires OUI NON

Utilisation d'une friteuse thermostatique homologuée pour friture OUI NON N/A

Un plan d'évacuation est à la disposition des occupants et est connu de tous OUI NON

Présence d'un système d'alarme incendie (relié à la centrale d'alarme ou non) OUI NON relié centrale

Installation conforme pour feux extérieur sans permis OUI NON

Accumulation de rebuts et/ou de matières combustibles (intérieur ou extérieur) OUI NON

7. NOTES ET CORRECTIFS

Section	Observations

Pompier Matricule Date / /

Pompier Matricule Date / /

Si une anomalie apparaît sur le formulaire (en rouge), vous recevrez un avis par la poste et aures 30 jours pour vous y conformer (réf. Règlement municipal 425).
 Une visite de vérification sera ensuite effectuée par l'équipe responsable de la prévention incendie.

ORIGINAL : Service de Sécurité Incendie COPIE : Citoyen

ANNEXE B – FORMULAIRE D’AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Lorsqu’une réglementation applicable à la sécurité incendie est en vigueur, un avis de non-conformité doit être laissé au propriétaire ou à l’occupant des lieux. Idéalement, ce formulaire devrait être autocopiant afin de pouvoir remettre une copie au propriétaire ou à l’occupant dans l’immédiat. Par la suite un suivi devra être effectué.

EXEMPLE

Information SSI et logo

Adresse du bâtiment visité

Nom du propriétaire

Nom du locataire

Adresse du propriétaire

Téléphone du propriétaire

Téléphone du locataire

Nous vous demandons d’éliminer les risques marqués d’un « X ».

Lorsque vous aurez procédé à la correction de ces anomalies, veuillez communiquer avec le *Service de prévention incendie* de Municipalité de _____, en composant le _____, afin que nous puissions faire un suivi.

Exemple d’anomalie, personnaliser cette section afin qu’elle reflète votre réglementation applicable

- 1. Avertisseur de fumée absent ou non fonctionnel (règlement no. 218-86)
- 2. Rebus (maison, garage, hangar, remise, cave, cour)
- 3. Issues et dégagements
- 4. Présence de liquides inflammables ou combustibles ou gaz
- 5. Matériaux combustibles trop près d’une source de chaleur
- 6. Installation électrique
- 7. Autres : _____


REMARQUES : _____

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Date	Pompier	Pompier
Suivi	Date de la 2 ^e visite	Officier
Corrigé	Non corrigé	

ANNEXE C – FORMULAIRE D'AUTO-INSPECTION

En l'absence de réglementation applicable à la sécurité incendie, un formulaire d'auto-inspection doit être laissé avec les recommandations au propriétaire ou à l'occupant des lieux. Idéalement, ce formulaire devrait être autocopiant, afin de pouvoir remettre une copie au propriétaire ou à l'occupant dans l'immédiat. Par la suite, il faudra obligatoirement expliquer au propriétaire ou à l'occupant qu'il doit rectifier la situation et faire parvenir le formulaire d'auto-inspection signé à la municipalité locale lorsque cela sera fait, sinon le service de sécurité incendie devra repasser l'année suivante.

Information du SSI		Logo SSI			
Programme d'inspection résidentielle		Nom de la Municipalité			
Adresse :				Téléphone :	
Nom :	Propriétaire : <input type="checkbox"/>	Locataire : <input type="checkbox"/>			
Courriel :				Date de l'inspection :	
Des capsules vidéos sont disponibles pour vous assister lors de l'inspection de votre résidence. Consultez-les sur le site de la MRC des Maskoutains (mrcmaskoutains.qc.ca) ou sur sa page Facebook.					
Note à l'inspecteur : En raison de la Covid-19, j'ai informé les occupants des moyens de protection et des différentes méthodes d'inspection possible pour leur résidence. <input type="checkbox"/>		Étage des chambres	Rez-de-chaussée	Sous-sol	Autre, précisez :
J'ai un avertisseur à chaque étage de ma résidence.		Cochez tous les endroits où vous avez un avertisseur			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1 Je n'ai pas d'avertisseur de fumée à chaque étage de ma résidence. Voir le point 1 à l'endos du formulaire.					
Mes avertisseurs sont bien positionnés : • À moins de 5 mètres (16 pieds) de la porte de chacune des chambres de l'étage; • Au plafond, à au moins 10 cm (4 pouces) du mur; • Au mur, de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 pouces) du plafond.		Cochez tous les avertisseurs qui sont correctement positionnés			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Mes avertisseurs ne sont pas tous correctement positionnés. Voir le point 2 à l'endos du formulaire.					
Lorsque j'appuie sur le bouton «TEST» de mes avertisseurs, chacun émet une alarme.		Cochez tous les avertisseurs qui sonnent lorsque j'appuie sur le bouton «TEST»			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Si aucun signal sonore n'est émis à la suite de ce test. Voir le point 3 à l'endos du formulaire.					
Mon avertisseur a moins de 10 ans selon la date d'expiration sur le boîtier.		Cochez tous les avertisseurs dont la date d'expiration a moins de 10 ans			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Suite

4	Un de mes avertisseurs n'a pas de date d'inscrite sur le boîtier ou la date d'expiration est échuée. Voir le point 4 à l'endos du formulaire.				
AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE					
J'ai au moins un avertisseur de monoxyde de carbone dans ma résidence.		Étage des chambres	Rez-de-chaussée	Sous-sol	Autre, précisez :
		Cochez où votre avertisseur de monoxyde de carbone est situé			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Si je n'ai pas d'avertisseur de monoxyde de carbone dans ma résidence. Voir le point 5 à l'endos du formulaire pour vérifier si ma résidence doit en posséder un.				
Après vérification, ma résidence n'a pas besoin d'avertisseur de monoxyde de carbone.		<input type="checkbox"/>			
Lorsque j'appuie sur le bouton « TEST », l'avertisseur de monoxyde de carbone sonne.		<input type="checkbox"/>			
Si mon avertisseur de monoxyde de carbone ne sonne pas, je me réfère au point 5 à l'endos du formulaire					
EXTINCTEUR D'INCENDIE PORTATIF					
J'ai un appareil à combustible solide dans ma résidence et dans ce cas, il est obligatoire de posséder un extincteur portatif à poudre polyvalente (ABC) d'un volume minimal de 2,2 kg (5 lbs), installé près d'une issue sur le même étage. Voir le point 6 à l'endos du formulaire si, dans ce cas, je n'ai pas d'extincteur portatif.		Étage des chambres	Rez-de-chaussée	Sous-sol	Autre, précisez :
		Cochez où se situe votre extincteur d'incendie portatif			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Si vous désirez connaître les points d'entretien sur votre extincteur ou si vous désirez vous procurer un extincteur, consulter le point 6 à l'endos du formulaire.				
BILAN DE L'INSPECTION					
Suite à l'inspection de mon domicile, je déclare que :					
Mon matériel incendie est conforme et je n'ai aucun correctif à apporter :				<input type="checkbox"/>	
J'ai dû apporter des correctifs et en envoyant ce formulaire, maintenant tout est conforme :				<input type="checkbox"/>	
Nous aimerions être visités, car nous avons des questions concernant le matériel incendie :				<input type="checkbox"/>	

Signature _____ Date _____

ANNEXE D – AFFICHETTE DE PORTE

EXEMPLE 1 – Modèle de dépliant à laisser dans la boîte aux lettres ou à glisser au niveau de la porte d'entrée.

<p>Un message de votre service de sécurité incendie</p> <p>Logo SSI</p>	<p>Un message de votre service de sécurité incendie</p> 
<p>carte de visite</p>	
<p>Nous sommes passés le : ____ / ____ / ____ AA MM JJ</p>	<p>L'avertisseur de fumée sauve des vies</p>
<p>à : ____ h ____</p>	<p><i>Avez-vous un avertisseur de fumée ? Fonctionne-t-il ?</i></p>
<p>Pour :</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.✓ Changer la pile 2 fois par année.✓ Remplacer votre avertisseur aux 10 ans.
<p><input type="checkbox"/> Visite de prévention</p>	<p>Laissez libres les sorties de votre domicile afin de pouvoir évacuer rapidement en cas d'incendie.</p>
<p><input type="checkbox"/> Alarme incendie</p>	<p>Logo</p>
<p><input type="checkbox"/> Autres : _____</p>	
<p>_____ Matricule Signature</p>	
<p>S.V.P. RAPPELER AU SERVICE INCENDIE</p>	
<p>TÉLÉPHONE : URGENCE : 911</p>	

EXEMPLE 2



ANNEXE E - OUTILS DISPONIBLES

1. Guide pratique, les visites de prévention des incendies dans les résidences :
https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_incendie/publications/municipalites/visite_residence/complet.pdf
2. Fiche d'information sur l'avertisseur de fumée :
https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_incendie/prevention_securite/materiel_prevention/fiches_information/avertisseur_fumee_juin07.pdf
3. Entretien des détecteurs de fumée et des détecteurs de monoxyde de carbone :
http://www.mcscs.jus.gov.on.ca/french/Bureauducommissairedesincendies/L%C3%A9gislationdirectivesetlignesdirectricestechniques/Directivesducommissairede sincendies/TG012019Entretien-des-d%C3%A9tecteurs-de-fum%C3%A9e-et-des-d%C3%A9tecteurs-de-monoxyde-de-carbone_fr.html

ANNEXE F – RÉSOLUTIONS DES MUNICIPALITÉS LOCALES

RÉFÉRENCES

1. Guide pratique, les visites de prévention des incendies dans les résidences :
https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_incendie/publications/municipalites/visite_residence/complet.pdf
2. Programme sur l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée :
[https://www.beaucerc.com/sites/24519/1591/Site%20web%20MRC%20-%20Incendie/Programme%20de%20v%C3%A9rification%20des%20avertisseurs%20de%20fum%C3%A9e%20\(Projet%203%20-%20Final\)\(2\).pdf](https://www.beaucerc.com/sites/24519/1591/Site%20web%20MRC%20-%20Incendie/Programme%20de%20v%C3%A9rification%20des%20avertisseurs%20de%20fum%C3%A9e%20(Projet%203%20-%20Final)(2).pdf)
4. Orientations du ministre de la Sécurité public en matière de sécurité incendie :
<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/publications-et-statistiques/orientations-securite-incendie/en-ligne.html>
5. Loi sur la sécurité incendie :
<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/S-3.4/>
6. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent :
<http://mrchsl.com/mandats/gestion-risque>